

Moyen-Orient

22. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 26 séances, dont une séance privée⁷²⁷, sur la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », mais n'a adopté aucune résolution ou déclaration du Président. Les séances tenues en 2012 ont porté principalement sur l'action menée par la communauté internationale pour relancer entre Israël et la Palestine des pourparlers pouvant conduire à la reprise des négociations de paix, l'effort déployé par les Palestiniens pour obtenir le statut d'État non membre observateur de l'Organisation des Nations Unies et la dégradation de la situation humanitaire à Gaza. En 2013, le Conseil s'est penché sur l'escalade des actions remettant en question une solution à deux États à la suite de la décision de l'Assemblée générale d'accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur, sur la situation des prisonniers palestiniens en Israël et sur la reprise de négociations directes entre Israéliens et Palestiniens en juillet, durant neuf mois. Les faits nouveaux survenus au Liban, en République arabe syrienne, au Yémen, ainsi que la situation politique globale au Moyen-Orient ont également été examinés au cours de cette période⁷²⁸.

Processus de paix au Moyen-Orient et situation dans les territoires palestiniens occupés

Le 24 janvier 2012, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a fait savoir que les rencontres entre Israël et la Palestine avaient repris à Amman le 3 janvier, après avoir été suspendues depuis la fin de septembre 2010. Il a formulé l'espoir que les réunions préparatoires aboutiraient à terme à des négociations sérieuses mais exprimé sa préoccupation au sujet des mesures prises sur le terrain, y compris les activités de peuplement en Cisjordanie, et de la violence associée. Il a également indiqué que l'Autorité palestinienne avait continué de renforcer ses institutions en dépit des préoccupations portant sur sa situation financière, due à un déficit de financement et à un ralentissement de la croissance économique. S'agissant de la situation à Gaza, il a condamné tout tir dirigé sans discrimination

vers de zones civiles et demandé instamment la levée du blocus dans le cadre de la résolution 1860 (2009)⁷²⁹.

L'Observateur permanent de la Palestine a réaffirmé que la reconnaissance de l'État de Palestine constituait un véritable investissement dans la solution de paix à deux États. Il a ajouté que la Palestine avait pleinement coopéré avec les efforts que le Quatuor déployait pour promouvoir la solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967, tandis qu'Israël s'employait à pérenniser l'occupation en poursuivant ses activités de peuplement. Il a déclaré que la situation humanitaire à Gaza restait critique en raison du blocus terrestre, aérien et maritime d'Israël, ajoutant que ce dernier avait fait un usage excessif de la force contre des manifestants pacifiques⁷³⁰.

Le représentant d'Israël a indiqué que le règlement du conflit israélo-palestinien était important mais que, dans le contexte du Printemps arabe, l'allocation inappropriée du temps et des ressources du Conseil de sécurité nuisait à sa crédibilité. Il a dit que le principal obstacle à la paix n'était pas les colonies de peuplement, mais le prétendu « droit au retour », qui signifierait la destruction d'Israël. Il a également exprimé sa préoccupation face à la situation dans la bande de Gaza et aux attaques à la roquette du Hamas contre des villes et des civils israéliens⁷³¹.

De nombreux intervenants ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par la Jordanie et le Quatuor en vue de la reprise des négociations. Ils ont également condamné les activités de peuplement israéliennes et les attaques à la roquette menées contre Israël à partir de Gaza, et exhorté le Conseil à intensifier ses efforts dans le sens d'une solution à deux États. Des préoccupations ont également été exprimées concernant la situation à Gaza. Un certain nombre d'intervenants ont exprimé leur appui à la candidature de la Palestine au statut de membre de l'Organisation des Nations Unies, présentée le 23 septembre 2011 à l'Assemblée générale⁷³².

⁷²⁹ S/PV.6706, p. 2 à 6.

⁷³⁰ Ibid., p. 6 à 10.

⁷³¹ Ibid., p. 10 à 12.

⁷³² Ibid., p. 6 (Palestine), p. 27 (Azerbaïdjan) et p. 32 (Égypte).

⁷²⁷ Voir S/PV.6863.

⁷²⁸ Pour plus d'informations sur ces questions, voir la section 23 (La situation au Moyen-Orient) de la première partie.

Le 28 février 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de ce que les pourparlers entre les parties, engagés le 3 janvier 2012 à Amman, étaient au point mort. Alors que les Palestiniens avaient réitéré que les pourparlers directs ne devraient pas reprendre tant que toutes les activités de peuplement n'auraient pas cessé, le Premier Ministre israélien continuait d'affirmer qu'Israël souhaitait poursuivre les pourparlers, mais sans conditions préalables. Il a également signalé que le 5 février 2012, le Président Mahmoud Abbas et Khaled Meshaal, le chef du Hamas, s'étaient mis d'accord pour former un gouvernement de transition composé de technocrates, dont le Premier Ministre serait M. Abbas. S'agissant de Gaza et de la Cisjordanie, il a déclaré que la situation restait dans les deux cas dangereuse et intenable, et signalé que l'on avait vu un regain de tensions et de violence entre les Palestiniens et les Forces de défense israéliennes autour des lieux saints au cours de la période à l'examen⁷³³.

Le 27 mars 2012, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne a informé le Conseil de ce que les parties n'avaient pas encore trouvé un terrain d'entente leur permettant de reprendre des négociations directes, et que les chances en la matière restaient minces. Il a regretté que l'on n'ait pas achevé la mise au point des accords techniques visant à rendre plus efficace la collecte par Israël des impôts pour le compte de l'Autorité palestinienne, lesquels représentaient 70 % environ des recettes nettes de l'Autorité palestinienne. S'agissant de la situation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, il a signalé que l'escalade de la violence se poursuivait et s'amplifiait, particulièrement à Gaza, mais s'est félicité de ce qu'Israël ait approuvé plusieurs projets clefs de l'ONU à Gaza, tout en appelant à la levée des restrictions à l'importation d'agrégats, de barres de fer et de ciment par les points de passage légaux. Il s'est dit également préoccupé par la situation des quelque 4 400 prisonniers palestiniens incarcérés dans des centres de détention israéliens et a rendu compte des activités de peuplement qui s'étaient poursuivies au cours de la période à l'examen. Il a appelé le Quatuor à s'employer à remédier au manque de confiance et de progrès de fond, dans le but d'atteindre l'objectif de la solution à deux États⁷³⁴.

⁷³³ S/PV.6725, p. 2 à 6.

⁷³⁴ S/PV.6742, p. 2 à 6.

Le 23 avril 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a rendu compte de la réunion tenue par le Quatuor à Washington le 11 avril, durant laquelle ce dernier avait insisté sur la nécessité de continuer de fournir un appui international à l'Autorité palestinienne dans ses efforts pour mettre en place des institutions et demandé de nouveau que l'on s'abstienne de tout acte de nature à saper la confiance. Il a également espéré que l'échange de lettres entre le Premier Ministre israélien et le Président palestinien ouvrirait la voie à un dialogue plus approfondi. Il a toutefois fait savoir que les heurts entre les parties s'étaient poursuivis et que le Gouvernement israélien avait lancé des appels d'offres pour la construction d'un millier de logements dans les territoires palestiniens occupés. Le Quatuor avait déclaré que la situation à Gaza resterait précaire et instable jusqu'à ce que Gaza ait été réunie à la Cisjordanie sous l'Autorité palestinienne légitime, en application des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, et il a relevé l'absence de progrès dans le processus de réconciliation⁷³⁵.

L'Observateur de la Palestine a déclaré que le peuple palestinien demeurait attaché à la paix, comme l'avait confirmé la lettre adressée le 17 avril 2012 par le Président palestinien au Premier Ministre israélien, ajoutant cependant que la foi des Palestiniens dans la solution des deux États s'amenuisait avec la poursuite des activités de peuplement illégales d'Israël dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés, principal obstacle au processus de paix. Il a exhorté le Conseil à trouver la volonté politique d'agir et à prendre une décision positive relativement à son projet de mission dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est⁷³⁶.

Le représentant d'Israël a réitéré que le principal obstacle à la paix était le refus des Palestiniens de reconnaître le droit d'Israël à exister. Il a exhorté la communauté internationale à se lever et à signifier que la revendication du « droit au retour » était mort-née, et demandé que le Conseil jette les bases d'un débat réellement ouvert sur le Moyen-Orient⁷³⁷.

De nombreux intervenants ont exprimé leur préoccupation face à l'autorisation par Israël de nouvelles colonies de peuplement, aux violents accrochages survenus et aux mesures de provocation adoptées de part et d'autre, ainsi que devant la situation économique, politique et humanitaire de Gaza. Ils ont appelé à de nouveaux efforts de la

⁷³⁵ S/PV.6757, p. 2 à 5.

⁷³⁶ Ibid., p. 5 à 9.

⁷³⁷ Ibid., p. 9 à 12.

communauté internationale, et en particulier du Quatuor et du Conseil de sécurité, afin d'aider les parties à reprendre les négociations en vue d'une solution à deux États. Un certain nombre d'intervenants ont salué la correspondance dont le Président Abbas avait eu l'initiative avec le Premier Ministre israélien, exhortant ce dernier à répondre à ces lettres.

Le 29 mai 2012, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a rendu compte d'un échange de lettres entre les parties dans lesquelles celles-ci présentaient leurs exigences respectives en vue de la poursuite des pourparlers directs, ajoutant que les envoyés du Quatuor engageraient en outre les deux parties à prendre des mesures de confiance synergiques. Il a mis en exergue les événements qui avaient menacé d'attiser les tensions, tels que la grève de la faim entamée le 17 avril par des prisonniers palestiniens et levée le 14 mai grâce à la conclusion d'un accord sur les prisonniers, et les heurts du 20 mai entre manifestants palestiniens et forces israéliennes à Jérusalem-Est. Il a également signalé des changements importants en matière de politique intérieure, avec la formation d'une nouvelle coalition de gouvernement en Israël, et, du côté palestinien, le remaniement du Cabinet et l'annonce par la direction des territoires d'une nouvelle formule visant à faire progresser la réconciliation à l'aide d'une médiation égyptienne. Il a également fait savoir que les activités de peuplement se poursuivaient, de même que les heurts entre colons israéliens et Palestiniens en Cisjordanie. À Gaza, où un calme relatif avait régné pendant la période considérée, la valeur totale des travaux approuvés par l'ONU avait dépassé les 365 millions de dollars, ce qui signifiait que les organismes des Nations Unies pouvaient désormais jouer un rôle majeur dans les efforts internationaux axés en priorité sur la relève et la reconstruction à Gaza⁷³⁸.

Le 19 juin 2012, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a rendu compte de la réunion que le Quatuor avait tenue à Bruxelles le 15 juin afin d'intensifier les efforts visant à éviter une nouvelle impasse, eu égard à la fragilité de la situation et à l'annonce faite par Israël de la construction de quelque 850 logements dans des colonies de peuplement en Cisjordanie. Il a également signalé que se poursuivaient les heurts entre colons israéliens et Palestiniens en Cisjordanie et que deux prisonniers palestiniens n'avaient pas mis fin à leur grève de la faim après l'accord de mai sur les prisonniers. Au sujet

de la réconciliation palestinienne, les efforts s'étaient poursuivis, un accord conclu le 20 mai sur la réconciliation ayant donné lieu à des réunions entre le Fatah et le Hamas pour discuter des candidats à un gouvernement technocratique de transition devant être dirigé par le Président Abbas. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que le calme relatif qui régnait à Gaza depuis avril avait été perturbé le 1^{er} juin à la suite de l'attaque d'un groupe de soldats israéliens par un militant affilié au Jihad islamique⁷³⁹.

Le 25 juillet 2012, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a indiqué au Conseil que les efforts s'étaient poursuivis en juin en vue d'une reprise des pourparlers tandis que la situation continuait d'évoluer de manière inquiétante sur le terrain. L'Autorité palestinienne ayant de graves difficultés à rester solvable, il a appelé les donateurs à saisir l'occasion pour faire un don et souligné la nécessité d'améliorer le mécanisme de transfert des recettes au titre de la TVA qu'Israël collectait au nom de l'Autorité palestinienne. Il a signalé qu'Israël avait approuvé 5 000 permis destinés aux ouvriers du bâtiment palestiniens mais que les nouvelles annonces d'activités de peuplements ainsi que les affrontements violents entre les parties s'étaient poursuivis. Il a fait savoir que les efforts de réconciliation entre Palestiniens avaient pris du retard en raison de la décision des autorités de facto de Gaza de suspendre le processus d'inscription sur les listes électorales, planifié par la Commission électorale centrale entre le 3 et le 14 juillet 2011. Le Hamas avait également rejeté la proposition de l'Autorité palestinienne d'organiser des élections municipales le 20 octobre 2012 dans tous les territoires occupés. Concernant la situation à Gaza, le Coordonnateur spécial a condamné les attaques aveugles à la roquette effectuées vers Israël à partir de Gaza, et exhorté Israël à faire preuve de la plus grande retenue⁷⁴⁰.

L'Observateur de la Palestine a exprimé l'espoir que la communauté internationale serait forcée de prendre des mesures sérieuses et concrètes pour empêcher Israël d'ôter toute viabilité à la solution à deux États reposant sur les frontières d'avant 1967 et pour redonner des chances au règlement pacifique de cette question ; il a appelé à la condamnation et au rejet de toutes les activités de peuplement illégales d'Israël⁷⁴¹. Le représentant d'Israël a déclaré qu'il y avait bel et bien une crise à Gaza, pour les Israéliens

⁷³⁸ S/PV.6775, p. 2 à 6.

⁷³⁹ S/PV.6788, p. 2 à 5.

⁷⁴⁰ S/PV.6816, p. 2 à 7.

⁷⁴¹ Ibid., p. 7 à 11.

comme pour les Palestiniens, et que cette crise portait le nom de « Hamas »⁷⁴².

Les intervenants, dans l'ensemble, ont appelé à la reprise des négociations directes, seul moyen selon eux de trouver une issue dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, et se sont dits favorables à ce que la communauté internationale, notamment le Quatuor et le Conseil de sécurité, joue un rôle plus grand afin de peser en faveur de pourparlers conduisant à une solution à deux États. De nombreux orateurs se sont opposés aux activités de peuplement israéliennes, expliquant qu'elles compromettaient la solution des deux États. Un certain nombre d'intervenants ont également exprimé leur préoccupation devant la crise financière que traversait l'Autorité palestinienne et indiqué qu'ils appuyaient la réconciliation palestinienne. Plusieurs intervenants ont invité le Conseil à se rendre dans les territoires palestiniens occupés.

Le 22 août 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait savoir au Conseil que les progrès avaient été insuffisants pour permettre des négociations soutenues, mais que les parties s'étaient réunies afin d'examiner comment améliorer le recouvrement des recettes de l'Autorité palestinienne en réduisant le commerce illégal et la fraude fiscale. Il a déclaré que la crise budgétaire que connaissait l'Autorité palestinienne était due en partie à la réduction de l'aide extérieure, aggravée par une contraction de l'activité économique et une hausse du chômage. Il a fait savoir que la situation était au point mort au sein des factions palestiniennes, quant à la voie à suivre pour une réconciliation. Il a fait état en outre de la construction de nouvelles colonies de peuplement ainsi que du projet visant à démolir des logements palestiniens pour les remplacer par des colonies israéliennes. Il a indiqué que la violence se poursuivait toujours entre les parties au conflit, citant, notamment, un attentat terroriste survenu le 5 août contre un poste de sécurité égyptien proche de Kerem Shalom, dans lequel 16 gardes-frontière égyptiens avaient été tués⁷⁴³.

Le 17 septembre 2012, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a fait savoir au Conseil que les parties n'avaient pas encore engagé de dialogue véritable et que le Président Abbas avait exprimé son intention de solliciter auprès de l'Assemblée générale le changement de statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies. Il a

exhorté les donateurs à accroître d'urgence leurs contributions en faveur de l'Autorité palestinienne, afin que celle-ci puisse trouver à court terme une viabilité financière. S'agissant du processus de réconciliation entre Palestiniens, il a signalé que la Commission électorale centrale palestinienne avait poursuivi les préparatifs des élections locales prévues en Cisjordanie le 20 octobre 2012, et que le Hamas avait réitéré que le scrutin ne pourrait se tenir tant que la réconciliation n'aurait pas eu lieu. Le Coordonnateur spécial a insisté sur la nécessité de l'unification du régime politique palestinien dans l'optique d'une solution à deux États et a espéré, à l'instar du Secrétaire général, que les partenaires du Quatuor chercheraient à l'avenir une nouvelle voie politique crédible⁷⁴⁴.

Le 15 octobre 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a indiqué que l'engagement professé dans leurs discours par les parties israélienne et palestinienne ne se traduisait pas par des mesures probantes en vue d'une reprise du dialogue sur les questions essentielles. Il a également fait savoir que le Président Abbas, invoquant l'absence de processus politique, avait annoncé son intention de demander que la Palestine accède au statut d'État non membre observateur, ce à quoi Israël s'opposait, y voyant un obstacle à la reprise des négociations. Il s'est déclaré préoccupé par les problèmes de sécurité en Cisjordanie, engendrés par les actes de violence de colons. Il a exhorté le Gouvernement israélien à endiguer ces agissements et a dénoncé la poursuite des activités de peuplement, en exhortant toutes les parties à faire preuve de retenue et à préserver, plus particulièrement, le caractère sacré des sites religieux. Il a précisé que les élections palestiniennes locales prévues le 20 octobre 2012 ne se tiendraient qu'en Cisjordanie, les autorités de fait de Gaza n'ayant pas permis à la Commission électorale centrale d'inscrire les électeurs et des préparer les élections. Sur le chapitre de Gaza, il s'est félicité de l'aval donné par le Gouvernement israélien à un ensemble de projets d'un montant de 38 millions de dollars⁷⁴⁵.

L'Observateur de la Palestine a déclaré que le processus politique était toujours dans l'impasse et que la situation sur le terrain s'était dégradée. Il a attiré l'attention du Conseil sur la montée des tensions et de l'instabilité à Jérusalem-Est à la suite d'une intensification des attaques de colons israéliens et d'autres groupes juifs extrémistes contre des lieux

⁷⁴² Ibid., p. 12.

⁷⁴³ S/PV.6824, p. 2 à 7.

⁷⁴⁴ S/PV.6835, p. 2 à 6.

⁷⁴⁵ S/PV.6847, p. 2 à 6.

saints musulmans et chrétiens. S'agissant de la candidature palestinienne au statut d'État non membre observateur, il a souligné que cette initiative ne constituait ni une solution de remplacement ni une solution contrevenant au processus de paix, et que les dirigeants palestiniens étaient disposés à entamer les négociations de paix avec le Gouvernement israélien immédiatement après l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale⁷⁴⁶.

Le représentant d'Israël a déclaré que les Palestiniens n'avaient jamais répondu à la proposition sérieuse présentée par Israël à Amman en avril. Il a également déclaré que les actes unilatéraux des Palestiniens constituaient une violation patente de tous les accords qu'ils avaient signés avec Israël, et insisté sur le fait qu'une résolution de l'Assemblée générale ne pouvait préparer la voie à la paix. Il a fait observer que les Palestiniens étaient très loin de répondre aux critères de base à réunir pour la création d'un État, l'Autorité palestinienne n'ayant aucune autorité dans la bande de Gaza, et il a critiqué le flux illimité de l'aide internationale dont bénéficiait l'Autorité palestinienne, en disant que cette aide ne rapprocherait nullement les parties de la paix tant qu'elle servirait à parrainer des terroristes⁷⁴⁷.

De nombreux intervenants ont une fois de plus condamné la poursuite des activités de peuplement israéliennes, dénoncé les actes de violence entre les parties et appelé le Conseil et le Quatuor à intensifier leurs efforts en vue de la reprise des négociations. Plusieurs ont également condamné la profanation de lieux saints chrétiens et musulmans. Certains orateurs ont soutenu l'Autorité palestinienne dans son aspiration à l'accession au statut d'État non membre observateur à l'Assemblée générale, à titre de mesure provisoire. Beaucoup ont souligné qu'ils appuyaient une solution à deux États obtenue par négociations directes sans conditions préalables entre les parties⁷⁴⁸, tandis que la représentante des États-Unis a souligné que les actions unilatérales, notamment les initiatives visant à octroyer à la Palestine le statut d'État non membre observateur de l'Organisation des Nations Unies, ne feraient que compromettre le processus de

paix et compliquer la tâche consistant à amener les parties à reprendre les négociations directes⁷⁴⁹.

Le 21 novembre 2012, le Secrétaire général a rendu compte au Conseil du déplacement de trois jours qu'il avait effectué en Égypte, en Israël, dans les territoires palestiniens occupés et en Jordanie afin de renforcer les efforts menés sous la direction de l'Égypte en vue de conclure un cessez-le-feu. Il s'est félicité à cet égard du cessez-le-feu qui venait d'être annoncé le jour même, après une semaine de violences dévastatrices, et a insisté sur la nécessité de veiller à ce que le cessez-le-feu perdure et à ce que les Gazaouis dans le besoin reçoivent une aide humanitaire. Il a également souligné que le cessez-le-feu devait être suivi immédiatement de négociations sur les questions de fond⁷⁵⁰.

Le 27 novembre 2012, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a rendu compte de la vague de violence survenue à Gaza et en Israël, qui avait pris fin avec la signature le 21 novembre de l'accord de cessez-le-feu négocié par l'Égypte, aux termes duquel les parties avaient accepté de mettre un terme « à toutes les hostilités » et d'entamer des négociations sur certains des problèmes de longue date à régler pour que le cessez-le-feu puisse être durable. Il a indiqué qu'aucun progrès ne serait possible tant qu'il n'aurait pas été répondu aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, tout en soulignant qu'il était tout à fait dans l'intérêt des Palestiniens d'encourager un calme durable si celui-ci devait déboucher sur la levée du blocus imposé à Gaza. Il a ajouté que, bien que l'accord conclu ait fourni le cadre juridique international pouvant permettre de régler la question de l'ouverture des points de passage et de faciliter la circulation des personnes et des marchandises, son application n'était pas suffisante. Concernant l'intention des Palestiniens de présenter le 29 novembre à l'Assemblée générale un projet de résolution sur le statut de la Palestine, il a souligné que, quelle que soit l'issue de cette initiative, il importait de préserver les résultats obtenus par l'Autorité palestinienne en ce qui concernait la mise en place d'institutions nationales. Il a également réitéré que la priorité de tous, dans l'optique de la solution à deux États et de la viabilité de l'Autorité palestinienne, devait demeurer l'organisation de négociations probantes⁷⁵¹.

⁷⁴⁶ Ibid., p. 7 à 9.

⁷⁴⁷ Ibid., p. 9 à 13.

⁷⁴⁸ Ibid., p. 21 (Inde), p. 21 (Afrique du Sud), p. 26 (Pakistan), p. 34 (Liban), p. 35 (Égypte, au nom du Groupe des États arabes) et p. 36 (Brésil), et S/PV.6847 (Resumption 1), p. 7 (Indonésie), p. 14 (Équateur), p. 15 (Arabie saoudite), p. 16 (Bangladesh), p. 18 (Islande), p. 20 (Qatar), p. 21 (Kirghizistan), p. 27 (Tunisie) et p. 28 (Turquie).

⁷⁴⁹ S/PV.6847, p. 14.

⁷⁵⁰ S/PV.6869, p. 2 à 4.

⁷⁵¹ S/PV.6871, p. 2 à 5.

Le 19 décembre 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait savoir que, à la suite de l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci avait accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement israélien avait annoncé un projet de construction de 3 000 logements en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et la décision d'accélérer la construction de 6 500 logements déjà approuvés. Il a déclaré que ces projets porteraient un coup quasi fatal aux chances restantes de faire de la solution des deux États une réalité. Il a engagé Israël à reconsidérer sa décision de retenir les recettes palestiniennes et à reprendre sans plus tarder le transfert de ces recettes. Il a également rendu compte de la réunion du Quatuor à Bruxelles le 12 décembre 2012, organisée pour discuter des moyens d'aider les parties à éviter l'escalade au niveau diplomatique. Il a informé le Conseil que le Cabinet palestinien avait annoncé, pour le 22 décembre, le deuxième tour des élections locales, qui avaient été reportées en raison de la flambée de violence à Gaza. Il a signalé que dans la bande de Gaza, le calme rétabli grâce à l'intervention de l'Égypte, le 21 novembre, s'était généralement maintenu et il a engagé les parties à respecter l'accord de cessez-le-feu⁷⁵².

Le 23 janvier 2013, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a indiqué que les partenaires régionaux et internationaux étaient de plus en plus alarmés de voir se dissiper la seule chance possible que l'on avait de régler le conflit arabo-israélien conformément aux résolutions et au droit international et qu'ils s'étaient par ailleurs interrogés sur l'efficacité des efforts internationaux. Il a dit sa préoccupation face au fait que, en dépit de la réunion du Quatuor à Amman le 10 janvier 2013, il n'existait pas encore de voie claire et réaliste à suivre. Il a insisté sur le fait qu'aucune initiative internationale ne serait suffisante si les parties elles-mêmes ne faisaient pas montre de la volonté politique requise et que ce n'était pas le moment de prendre des mesures qui sapent encore davantage la confiance mutuelle. À la suite de la décision de l'Assemblée générale du 29 novembre 2012 par laquelle celle-ci accordait à la Palestine le statut d'État non membre observateur à l'Organisation des Nations Unies, les annonces israéliennes de constructions de colonies de peuplement étaient montées en flèche. Il a demandé à Israël de reprendre sans plus de retard le transfert des recettes fiscales et douanières, soulignant que le déficit

⁷⁵² S/PV.6894, p. 2 à 6.

du budget de fonctionnement de l'Autorité palestinienne avait dépassé un milliard de dollars. Concernant la bande de Gaza, il a signalé que le calme négocié par l'Égypte en novembre avait tenu mais restait précaire, et qu'aucune roquette ni aucun obus de mortier n'avait atterri en Israël au cours de la période considérée. Dans le cadre des engagements qu'il avait pris en vertu de l'accord de cessez-le-feu, Israël avait commencé à autoriser l'importation de gravier à usage commercial par le point de passage de Kerem Shalom. D'autre part, une nouvelle extension des limites de pêche à neuf milles nautiques au moins s'avérait nécessaire pour permettre aux pêcheurs d'augmenter leurs prises. S'agissant de la réconciliation palestinienne, le Coordonnateur spécial a informé le Conseil de la réunion tenue entre le Président Abbas et Khaled Meshaal le 10 janvier et de la réunion du 17 janvier entre les membres du Fatah et du Hamas⁷⁵³.

Le Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine a déclaré que le soutien apporté par les États Membres à la résolution 67/19 de l'Assemblée générale représentait la reconnaissance attendue depuis si longtemps de l'État de Palestine par l'Assemblée générale. Cependant, il a regretté que la période qui avait suivi cette décision de l'Assemblée générale ait été marquée par l'intensification de la construction de colonies de peuplement, notamment dans des zones sensibles situées à l'est et au sud de Jérusalem-Est. Ces colonies illégales représentaient le principal obstacle à la solution des deux États. Il a ajouté que l'arrêt de la construction de colonies de peuplement n'était pas une condition préalable, mais une obligation légale. Il a demandé au Conseil de contraindre Israël à mettre fin à ses violations de la loi⁷⁵⁴.

Le représentant d'Israël a déclaré qu'Israël n'avait observé aucun geste, aucune déclaration ni aucun indice montrant que les Palestiniens souhaitaient reprendre les négociations, et il a souligné que toute initiative visant à modifier le statut palestinien en dehors du cadre de négociation convenu était en violation directe des accords conclus entre les parties⁷⁵⁵.

La plupart des orateurs ont appelé les parties à faire montre de la volonté politique nécessaire pour que les négociations directes sur le fond puissent reprendre autour d'une solution à deux États, soulignant qu'il était nécessaire de s'abstenir de tout acte unilatéral de provocation, qui aurait l'effet

⁷⁵³ S/PV.6906, p. 2 à 6.

⁷⁵⁴ Ibid., p. 7 à 10.

⁷⁵⁵ Ibid., p. 10 à 13.

contraire à l'effet recherché. De nombreux intervenants ont condamné l'intensification de la construction des colonies israéliennes et appelé Israël à reprendre le transfert à l'Autorité palestinienne des recettes fiscales qui lui revenaient. La représentante des États-Unis a fait observer que l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale n'avait toujours pas rapproché les Palestiniens de la création d'un État, réitérant que la seule façon de mettre en place un véritable État palestinien était d'organiser entre les deux parties des négociations directes sur les questions relatives au statut final, sans conditions préalables⁷⁵⁶. S'agissant de Gaza, plusieurs orateurs se sont félicités des efforts de médiation déployés par l'intermédiaire de l'Égypte en vue d'un cessez-le-feu, le 21 novembre 2012, estimant que ces efforts devraient être suivis de la levée des restrictions imposées à Gaza⁷⁵⁷. Plusieurs intervenants ont condamné les tirs de roquette et les attentats terroristes contre les territoires israéliens et appelé tous les acteurs à dénoncer la violence. Plusieurs ont également soutenu expressément la réconciliation palestinienne.

Le 26 février 2013, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait observer, dans son exposé au Conseil, qu'un tir de roquette dirigé le même jour sur Israël depuis Gaza prouvait que la température montait de nouveau entre Israéliens et Palestiniens. Il a souligné qu'il fallait revitaliser le Quatuor, qui devait jouer un rôle plus prégnant. S'agissant de la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne, il a indiqué qu'Israël avait décidé de débloquer les recettes fiscales palestiniennes de janvier et il a rappelé aux autorités israéliennes que le transfert intégral, fiable et ponctuel des recettes fiscales et douanières palestiniennes était une obligation qu'Israël avait acceptée en vertu du Protocole de Paris relatif aux relations économiques entre le Gouvernement de l'État d'Israël et l'OLP, organisation représentant le peuple palestinien. S'agissant de la question des prisonniers palestiniens détenus par Israël, il a signalé qu'un Palestinien était mort en détention et que l'état de santé de quatre

prisonniers s'était dégradé en raison d'une grève de la faim prolongée. Il a également signalé que les activités de colonisation et de démolition de structures détenues par les Palestiniens s'étaient poursuivies pendant la période considérée. Concernant Gaza, il a continué de condamner les attaques à la roquette visant Israël et appelé à une nouvelle extension des limites de pêche de 6 à 12 milles nautiques, ainsi qu'à l'entrée sans restriction de tous les matériaux de construction. Sur le chapitre de la réconciliation palestinienne, le Secrétaire général adjoint a fait savoir que la Commission électorale centrale palestinienne avait procédé en février à l'inscription des électeurs, en Cisjordanie comme dans la bande de Gaza – pour la première fois depuis 2007 –, et souligné que la réconciliation, sous la direction du Président Abbas, ainsi que le respect des principes de l'Organisation de libération de la Palestine demeuraient essentiels si l'on voulait que la solution des deux États devienne une réalité⁷⁵⁸.

Le 25 mars 2013, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a déclaré que le déplacement du Président des États-Unis dans la région la semaine précédente avait constitué une excellente occasion de redynamiser les efforts en faveur d'une solution à deux États. Il a ajouté qu'il incombait à l'ONU et à la communauté internationale d'aplanir les divergences entre les parties relativement aux modalités d'une solution à deux États et au processus à suivre. Il a signalé qu'il n'y avait pas eu de nouvelles annonces de construction de colonies au cours de la période considérée, que les incursions des forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie avaient diminué et que la démolition de structures palestiniennes s'était ralenti. Toutefois, le niveau de violence était resté élevé, sur fond d'actes récurrents de violence de la part de colons, de heurts et de jets de pierres entre Israéliens et Palestiniens. Il a également exprimé sa préoccupation au sujet de la situation des prisonniers palestiniens détenus dans les geôles israéliennes. Le Coordonnateur spécial a signalé que, le 21 mars 2013, des roquettes avaient été tirées sur Israël depuis Gaza pour la deuxième fois depuis la déclaration du cessez-le-feu, après quoi, Israël avait décidé de ne pas étendre la zone de pêche autorisée et de la ramener à trois milles marins, restreint la circulation des Palestiniens en provenance et à destination de la bande de Gaza, et fermé le point de passage de Kerem Shalom. Il a également signalé qu'aucun progrès n'avait été

⁷⁵⁶ Ibid., p. 13 à 15.

⁷⁵⁷ Ibid., p. 15 (Fédération de Russie), p. 17 (France), p. 21 (Royaume-Uni), p. 25 (Australie), p. 27 (Maroc) et p. 33 (Pakistan), et S/PV.6906 (Resumption 1), p. 2 (Égypte), p. 6 (Brésil), p. 9 (Malaisie), p. 12 (Japon), p. 16 (Union européenne), p. 17 (Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien), p. 22 (Inde), p. 23 (Afrique du Sud), p. 25 (République populaire démocratique de Corée), p. 27 (République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés), p. 28 (Indonésie), p. 30 (Turquie), p. 32 (Sri Lanka) et p. 40 (Nigéria).

⁷⁵⁸ S/PV.6926, p. 2 à 7.

enregistré vers la réconciliation entre Palestiniens au cours de la période considérée⁷⁵⁹.

Le 24 avril 2013, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a dit qu'il fallait veiller à soutenir le fragile espoir qu'avait suscité l'action réengagée par les États-Unis, notamment le déplacement effectué par leur président le mois précédent, puis les voyages ultérieurs de leur secrétaire d'État, et à le voir traduit en sérieux efforts de la part des parties. Il a rendu compte de la démission le 13 avril du Premier Ministre palestinien, qui faisait courir un grand risque au programme d'édification de l'État en l'absence d'horizon politique crédible. Il a exprimé sa préoccupation au sujet de la viabilité financière de l'Autorité palestinienne et indiqué que la période considérée avait vu une augmentation notable du nombre de victimes palestiniennes, principalement en raison des heurts survenus entre manifestants palestiniens et forces de sécurité israéliennes. S'agissant de la question des prisonniers palestiniens, il a précisé que le Secrétaire général avait demandé instamment qu'une solution soit trouvée sans délai. Il a également fait part de sa préoccupation à l'égard de la poursuite des activités de peuplement et signalé que des heurts avaient eu lieu entre colons israéliens et Palestiniens et que les démolitions et les déplacements de populations continuaient. Il a déclaré que la situation à Gaza était devenue de plus en plus fragile et condamné les tirs de roquettes vers Israël. Il a également indiqué que les efforts se poursuivaient en vue de la réconciliation palestinienne et de la reprise des réunions de travail informelles entre le Hamas et le Fatah, ajoutant cependant que les discussions n'avaient pas avancé⁷⁶⁰.

L'Observateur de l'État de Palestine a réitéré sa position sur les activités de peuplement israéliennes et souligné qu'un certain nombre de mesures étaient impérativement attendues d'Israël pour qu'un processus politique probant puisse avoir lieu et aboutir. Israël devait notamment mettre un terme à ses activités de peuplement et se retirer des terres dont il s'était emparé par la force en 1967, accepter que tout ajustement des frontières du 4 juin 1967 devrait nécessairement être négocié entre les deux parties, libérer les prisonniers politiques et détenus palestiniens, et lever le blocus de la bande de Gaza. Il a également signalé que les efforts entre Palestiniens se poursuivaient pour mettre fin à la division politique

interne et amener une réconciliation, exprimant le vœu de voir se tenir sous peu des élections⁷⁶¹.

Le représentant d'Israël a déclaré qu'une paix durable dans la région devait reposer sur le triple socle d'un enseignement inculquant la tolérance et la coexistence, de la reconnaissance sans équivoque d'Israël comme État-nation du peuple juif, et de la sécurité. Il a ajouté que le Président Abbas continuait de faire publiquement le choix du Hamas, alors que le Hamas et son idéologie extrémiste étaient les ennemis de la paix⁷⁶².

Beaucoup d'intervenants se sont déclarés en faveur de négociations directes entre les parties dans l'optique d'une solution à deux États et ont appelé de leurs vœux un soutien accru de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité, de la Ligue des États arabes et du Quatuor, au processus de paix. Ils ont également exprimé leur préoccupation devant la situation des prisonniers et détenus palestiniens, et souligné qu'il était nécessaire de se pencher sur la situation économique et sur la stabilité politique de l'Autorité palestinienne. De nombreux intervenants ont condamné la construction de nouvelles colonies de peuplement et appelé à la levée du blocus de Gaza, tout en dénonçant les tirs de roquettes effectués depuis Gaza en direction du territoire israélien. Sur le chapitre de la réconciliation palestinienne, de nombreux orateurs ont exprimé leur soutien à l'unification palestinienne sur la base du programme de l'Organisation de libération de la Palestine.

Le 22 mai 2013, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a fait valoir qu'il était essentiel de voir s'inverser la tendance sur le terrain, les parties devant faire le nécessaire pour rétablir la confiance de part et d'autre. Il a relevé qu'il n'y avait pas eu, depuis mars, de nouvelles autorisations de construction ou de nouveaux appels d'offre en vue de l'implantation de colonies en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est. Il a cependant exprimé sa préoccupation au sujet des restrictions imposées à l'accès aux lieux saints de Jérusalem, ajoutant toutefois que l'accroissement des tensions n'avait pas empêché de garder globalement la situation en main. Il a indiqué que l'ONU continuait de suivre avec préoccupation la situation des prisonniers palestiniens et que les heurts entre Palestiniens et colons israélien s'étaient intensifiés en Cisjordanie occupée. Il a insisté sur le fait que l'accord de cessez-le-feu conclu à Gaza six

⁷⁵⁹ S/PV.6940, p. 2 à 4.

⁷⁶⁰ S/PV.6950, p. 2 à 7.

⁷⁶¹ Ibid., p. 7 à 10.

⁷⁶² Ibid., p. 10 et 11.

mois auparavant restait le meilleur facteur potentiel d'une inversion de la tendance négative et il a demandé à Israël d'autoriser l'entrée sans restriction des matériaux de construction à Gaza. S'agissant de la réconciliation palestinienne, il a rendu compte de la rencontre organisée au Caire le 14 mai 2013 entre le Fatah et le Hamas, à l'occasion de laquelle les factions avaient semble-t-il renouvelé leur engagement de prendre part à des consultations en vue de la formation d'un gouvernement national de consensus, sous la direction du Président Abbas. Cette rencontre avait été suivie d'une réunion entre le Président Abbas et le Président égyptien au Caire le 16 mai, durant laquelle les deux Présidents avaient discuté de la réconciliation palestinienne ainsi que du processus de paix au Moyen-Orient⁷⁶³.

Le 25 juin 2013, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, expliquant au Conseil que les signes encourageants d'une sortie possible de l'impasse du processus de paix israélo-palestinien étaient trop peu nombreux, a souligné la nécessité d'élargir la participation régionale et internationale au processus et de disposer d'un cadre précis et d'un calendrier crédible si l'on voulait donner une chance aux initiatives de paix, tout en relevant que la participation des États-Unis était également capitale. Il a ajouté que tout progrès éventuel reposait sur un engagement politique sérieux des dirigeants israéliens et palestiniens. Il s'est de nouveau fait l'écho de la préoccupation du Secrétaire général face aux informations faisant état d'une forte poussée des constructions de nouveaux logements en Cisjordanie par rapport à la même période de 2012. Il a signalé qu'un nouveau Cabinet palestinien avait pris ses fonctions le 6 juin sous la direction de Rami Hamdallah afin d'assurer l'intérim jusqu'à ce qu'un gouvernement de consensus national soit formé. M. Hamdallah avait donné sa démission le 20 juin mais était resté pour expédier les affaires courantes jusqu'à la nomination d'un successeur, ce qui était source de nouvelles incertitudes pour un gouvernement toujours lourdement tributaire de l'aide internationale. Il a également signalé une montée des tensions sur le terrain, indiquant notamment que les violences se poursuivaient entre Palestiniens et colons en Cisjordanie. S'agissant de la situation à Gaza, il a décrit le calme relatif qui avait régné jusqu'au 23 juin, date à laquelle six roquettes avaient été tirées sur Israël depuis Gaza, semble-t-il par le Jihad islamique. Il a évoqué les préoccupations que suscitait la situation des droits de l'homme et des libertés à Gaza, y compris les

quatre condamnations à mort prononcées en cour martiale et les deux exécutions survenues le 22 juin hors de la juridiction palestinienne⁷⁶⁴.

Le 23 juillet 2013, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a signalé que le Secrétaire général avait salué les efforts diplomatiques énergiques déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis, lequel avait annoncé que des fondements existaient pour la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens sur le statut définitif. Il a insisté sur le fait que l'on ne pouvait escompter des progrès que s'il existait une issue politique crédible, à savoir une solution à deux États négociée, et il a appelé les deux parties à s'employer à réunir les conditions qui permettent une relance du processus politique. Il a exprimé sa préoccupation au sujet de la situation des prisonniers palestiniens et des enfants placés en détention, et regretté qu'Israël relance ses projets de construction de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La situation à Gaza était relativement calme, bien qu'influencée par les événements politiques en Égypte, où les autorités avaient pris des mesures de lutte contre la construction de tunnels débouchant dans la bande de Gaza, ce qui avait provoqué des pénuries de carburant et de matériaux de construction de base. Craignant une nouvelle dégradation de la situation économique et humanitaire à Gaza, il a appelé Israël à libéraliser l'entrée des matériaux de construction essentiels⁷⁶⁵.

L'Observateur de l'État de Palestine a déclaré que les dirigeants palestiniens n'avaient jamais subordonné le processus de paix à aucune condition mais qu'ils demandaient que le droit international et les résolutions de l'ONU, qui constituaient le socle du processus, soient respectés. Il a insisté sur le fait que la solution des deux États et la campagne israélienne de colonisation étaient totalement incompatibles et que les Palestiniens étaient prêts à prendre part à des négociations directes de bonne foi, et il a appelé le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités⁷⁶⁶.

Le représentant d'Israël s'est félicité de l'occasion qui leur avait été donnée de reprendre les négociations directes avec l'Autorité palestinienne autour de la solution de deux États pour deux peuples – l'un arabe et l'autre juif – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il a cependant précisé que le rapport qui était présenté sur la situation au début de chaque débat mensuel, y compris la séance en cours, ne traitait pas des soucis de sécurité d'Israël, et se caractérisait

⁷⁶³ S/PV.6969, p. 2 à 5.

⁷⁶⁴ S/PV.6986, p. 2 à 5.

⁷⁶⁵ S/PV.7007, p. 2 à 5.

⁷⁶⁶ Ibid., p. 8 à 10.

par sa partialité et sa myopie⁷⁶⁷. Le Coordonnateur spécial s'est dit déterminé à fournir des informations sans parti pris, équilibrées et factuelles sur ce qui était une situation complexe au Moyen-Orient⁷⁶⁸.

La plupart des orateurs ont salué les efforts du Secrétaire d'État des États-Unis et de la Ligue arabe, et se sont félicités de l'accord conclu par les Israéliens et les Palestiniens, qui avait fourni l'assise de la reprise des négociations sur le statut définitif. La plus grande partie des intervenants ont appelé à la levée du blocus de Gaza et condamné la poursuite des activités de peuplement israéliennes, et certains se sont félicités des directives de la Commission européenne concernant les subventions destinées aux colonies et les relations avec ces dernières. Les questions de la situation des prisonniers et détenus palestiniens, de l'unité et de la réconciliation palestinienne et des attaques à la roquette menées contre Israël à partir de Gaza ont également été abordées.

Le 20 août 2013, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a fait savoir que, comme suite à l'accord conclu les 29 et 30 juillet avec l'aide des États-Unis, les Israéliens et les Palestiniens avaient repris les négociations en vue de régler de façon pacifique, dans un délai de neuf mois, l'ensemble des questions relatives au statut permanent. Il a indiqué que le Secrétaire général s'était rendu dans la région les 15 et 16 août pour apporter son soutien aux dirigeants des deux parties et souligné que, désormais, les deux camps devraient veiller à maintenir un climat propre à permettre la progression du processus de paix et s'abstenir de toute mesure risquant de compromettre leurs chances au cours des pourparlers. Il a déclaré que le Secrétaire général se réjouissait des nouvelles mesures de planification des autorités israéliennes visant à assouplir davantage les restrictions imposées à la circulation et à l'accès des personnes ou des biens palestiniens, mais qu'il demeurait profondément préoccupé par la poursuite des activités de peuplement en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Concernant la bande de Gaza, il a décrit une situation de calme incertain, tout en condamnant le lancement sur Israël de six projectiles, et il a engagé ce dernier à faire preuve de la plus grande retenue. Il a également espéré que les autorités de facto du Hamas n'entraveraient pas les efforts faits pour mettre en œuvre la solution des deux États. Il a fait savoir, d'autre part, que l'accès par le passage de Rafah avait été restreint à la suite des événements politiques en Égypte, ce qui empêchait la

population de se faire soigner correctement et entraînait des pénuries de fournitures médicales essentielles ; l'accès par les points de passage légaux n'en était donc que plus vital⁷⁶⁹.

Le 17 septembre 2013, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a signalé que le Quatuor avait accordé son plein appui à la reprise de négociations directes et que les équipes de négociation avaient participé à plusieurs cycles de pourparlers. Il a engagé les deux camps à accélérer et intensifier ces discussions et leur a demandé de s'abstenir de toute action susceptible de remettre en question les chances de négociation. Il a appelé à l'adoption de nouvelles mesures pour accroître la coopération économique israélo-palestinienne, assouplir les restrictions imposées à la circulation des Palestiniens et à leur accès à différentes zones, et apporter des améliorations tangibles sur le terrain, aussi bien en Cisjordanie qu'à Gaza, comme la décision prise le 8 septembre par le Gouvernement israélien d'augmenter le nombre de permis de travail accordés aux Palestiniens de Cisjordanie. Le Coordonnateur spécial a déploré les pertes humaines entraînées par les affrontements survenus en Cisjordanie, notamment la mort d'un employé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il a fait état de la poursuite des activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et exprimé sa préoccupation au sujet de la recrudescence des tensions dans la vieille ville de Jérusalem, soulignant que la construction de colonies de peuplement avait l'effet inverse du but recherché et qu'elle était contraire au droit international. Il a déclaré que, pour l'essentiel, le calme avait continué de régner à Gaza, tout en exprimant sa préoccupation au sujet des conséquences que pourraient avoir sur la situation humanitaire à Gaza les mesures prises par l'Égypte pour combattre les activités illégales dans le Sinaï et en périphérie de Gaza. En revanche, il s'est félicité de l'approbation d'un ensemble de nouveaux projets de construction de l'ONU⁷⁷⁰.

Le 22 octobre 2013, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a signalé que le 27 septembre, pour la première fois en 17 mois, les principaux responsables du Quatuor s'étaient réunis à New York avec les négociateurs en chef israélien et palestinien, qui avaient réitéré qu'il s'étaient engagés personnellement et officiellement en vue de la

⁷⁶⁷ Ibid., p. 10 à 13.

⁷⁶⁸ Ibid., p. 62.

⁷⁶⁹ S/PV.7020, p. 2 à 4.

⁷⁷⁰ S/PV.7032, p. 2 à 4.

conclusion d'un accord global relatif au statut permanent. À propos des violences survenues sur le terrain, il a appelé toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence et d'incitation. Il a ajouté que le calme qui régnait dans la bande de Gaza semblait malheureusement avoir été rendu un peu plus précaire par la découverte de trois tunnels en l'espace d'une année, la poursuite des tirs de roquettes des Palestiniens et les incursions israéliennes. Il a fait savoir que, à la suite de la découverte du troisième tunnel, le 13 octobre 2013, Israël avait temporairement suspendu le transport vers Gaza de matériaux de construction par le point de passage de Kerem Shalom⁷⁷¹.

L'Observateur de l'État de Palestine a déclaré qu'il fallait appuyer les négociations de paix par une action résolue destinée à aider les parties à surmonter les obstacles subsistants, notamment en garantissant le respect des paramètres sur lesquels reposait un règlement. Il a ajouté que les actes illégaux et provocateurs d'Israël, tels que l'autorisation qu'il avait donnée de construire 3 000 nouveaux logements, portaient atteinte à l'esprit et à l'objet des négociations et appelaient l'attention du Conseil sur les dangers engendrés par la violence des colons, notamment autour des lieux saints de Jérusalem-Est. Concernant la situation à Gaza, il a fait observer que le blocus israélien durait depuis six ans et a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle protège la population civile palestinienne et obtienne la levée du blocus, y compris l'ouverture des points de passage de la bande de Gaza⁷⁷². Le représentant d'Israël s'est félicité de la reprise des négociations et a appelé la direction palestinienne à condamner la violence et le terrorisme. Il a dit que ce n'était pas Israël qui créait une crise humanitaire à Gaza mais que c'était le Hamas qui utilisait ces ressources pour construire des tunnels servant à acheminer la contrebande jusqu'en Israël au lieu de construire des écoles et des logements, ajoutant que la direction de Gaza était déterminée à détruire l'État d'Israël⁷⁷³.

De nombreux intervenants ont salué la reprise des négociations et exprimé leur soutien aux efforts entrepris par la communauté internationale à cet égard, notamment par le Quatuor, les États-Unis, avec leur récente initiative, et la Ligue arabe, et certains ont exhorté le Conseil de sécurité à œuvrer plus activement au succès du processus de négociation. La plupart des orateurs ont également appelé les Israéliens et les

Palestiniens à adopter des mesures de confiance et à éviter tout acte unilatéral de nature à porter atteinte au progrès des négociations. De nombreux orateurs ont exprimé leur préoccupation face à la poursuite des activités de peuplement israéliennes, au climat de tension qui baignait les lieux saints de Jérusalem, à la situation des prisonniers palestiniens, et à la violence ainsi qu'aux attaques à la roquette menées contre les civils israéliens. Nombre d'orateurs ont exprimé leur inquiétude à l'égard de la situation humanitaire à Gaza, et appelé à la levée du blocus.

Le 19 novembre 2013, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a indiqué que l'engagement de la communauté internationale, s'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, demeurerait tout aussi solide. Il a cependant précisé que le processus avait subi un important revers après l'annonce d'une série de projets d'implantation de colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ce qui était irréconciliable avec une solution négociée à deux États. En dépit de la lettre de démission remise à cette occasion par les négociateurs palestiniens en signe de protestation contre les nouveaux projets, le Président Abbas avait indiqué très clairement que les Palestiniens ne quittaient pas, pour autant, la table de négociation. Le Secrétaire général adjoint a également signalé de nouveaux actes de violence entre colons et Palestiniens dans toute la Cisjordanie et exprimé sa préoccupation au sujet de la poursuite des démolitions d'infrastructures palestiniennes non autorisées. Il a fait état d'une dégradation de la situation à Gaza, ainsi que d'un regain de violence et d'une aggravation des conditions économiques et humanitaires en raison de la crise conjuguée de l'énergie et du bâtiment⁷⁷⁴.

Le 16 décembre 2013, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a déclaré que les envoyés du Quatuor avaient continué de se consulter et d'intervenir auprès des parties, ainsi qu'auprès des partenaires arabes. Il a informé le Conseil de l'approche d'une nouvelle échéance importante dans les négociations avec la troisième vague de libération de prisonniers prévue le 29 décembre et exhorté les deux parties à s'abstenir de toute mesure de nature à remettre en question les chances de progrès du moment. Il a insisté sur la fragilité de la situation sur le terrain et réitéré que la poursuite de la construction de colonies était irréconciliable avec l'objectif que constituait la solution des deux États. Il a signalé que les violences

⁷⁷¹ S/PV.7047, p. 2 à 5.

⁷⁷² Ibid., p. 6 à 9.

⁷⁷³ Ibid., p. 12 à 14.

⁷⁷⁴ S/PV.7063, p. 2 et 3.

s'étaient poursuivies entre Palestiniens et colons et que les démolitions de structures palestiniennes non autorisées étaient en augmentation. Il a également déclaré que les Palestiniens placés en détention administrative devaient être soit inculpés soit libérés. Il a mis en exergue la situation critique de Gaza sur le plan énergétique depuis que la centrale dont elle disposait avait cessé de fonctionner le 1^{er} novembre

2013, mais a salué la décision prise par le Gouvernement israélien de reprendre le transfert des matériaux de construction destinés aux projets de l'ONU à Gaza et appelé Israël à commencer à autoriser l'importation de ces matériaux de construction pour le secteur privé⁷⁷⁵.

⁷⁷⁵ S/PV.7084, p. 2 à 4.

Séances : la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.6706 et S/PV 6706 (Resumption 1) 24 janvier 2012			27 États Membres ^a	Observateur permanent de la Palestine, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.6725 28 février 2012				Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	
S/PV.6742 27 mars 2012				Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne	Tous les invités	
S/PV.6757 et S/PV.6757 (Resumption 1) 23 avril 2012		Lettre datée du 19 avril 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies S/2012/247	27 États Membres ^b	Observateur permanent de la Palestine, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil et tous les invités	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.6775 29 mai 2012				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	
S/PV.6788 19 juin 2012				Sous-Secrétaire général aux affaires politiques	Sous-Secrétaire général aux affaires politiques	
S/PV.6816 et https://undocs.org/fr/SS/PV.6816 (Resumption 1) 25 juillet 2012			23 États Membres ^c	Observateur permanent de la Palestine, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Chef de la délégation de l'Union européenne, et Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.6824 22 août 2012				Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	
S/PV.6835 17 septembre 2012				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	
S/PV.6847 et S/PV.6847 (Resumption 1) 15 octobre 2012		Lettre datée du 12 octobre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/762)	28 États Membres ^d	Observateur permanent de la Palestine, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.6869 21 novembre 2012					Secrétaire général	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.6871 27 novembre 2012				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	
S/PV.6894 19 décembre 2012				Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	
S/PV.6906 et S/PV.6906 (Resumption 1) 23 janvier 2013			28 États Membres ^e	Observateur permanent de l'État de Palestine (Ministre des affaires étrangères), Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Saint-Siège, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.6926 26 février 2013				Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	
S/PV.6940 25 mars 2013				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	
S/PV.6950 et S/PV.6950 (Resumption 1) 24 avril 2013			27 États Membres ^f	Observateur permanent de l'État de Palestine, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Observateur permanent de la Ligue des États arabes, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil et tous les invités	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.6969 22 mai 2013				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	
S/PV.6986 25 juin 2013				Sous-Secrétaire général aux affaires politiques	Sous-Secrétaire général aux affaires politiques	
S/PV.7007 23 juillet 2013			23 États Membres ^g	Observateur permanent de l'État de Palestine, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Saint-Siège, observateur de la délégation de l'Union européenne, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.7020 20 août 2013				Sous-Secrétaire général aux affaires politiques	Sous-Secrétaire général aux affaires politiques	
S/PV.7032 17 septembre 2013				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	
S/PV.7047 22 octobre 2013			29 États Membres ^h	Observateur permanent de l'État de Palestine, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Chef de la délégation de l'Union européenne, Saint-Siège	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.7063 19 novembre 2013				Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7084 16 décembre 2013				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	

^a Arabie saoudite, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Brésil, Cuba, Égypte (au nom du Mouvement des pays non alignés), Islande, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan [au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI)], Koweït, Liban, Libye (au nom du Groupe des États arabes), Malaisie, Norvège, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Tunisie, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

^b Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Brésil, Canada, Cuba, Égypte (au nom du Mouvement des pays non alignés), Émirats arabes unis (au nom du Groupe des États arabes), Équateur, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan (au nom de l'OCI), Liban, Malaisie, Nicaragua, Norvège, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Tunisie, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

^c Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), Australie, Brésil, Canada, Cuba, Égypte (au nom du Mouvement des pays non alignés), Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Japon, Kazakhstan (au nom de l'OCI), Liban, Malaisie, Maldives, Norvège, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Sri Lanka, Tunisie, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

^d Arabie saoudite, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Canada, Égypte (au nom du Groupe des États arabes), Émirats arabes unis, Équateur, Indonésie, Iran (République islamique d') (au nom du Mouvement des pays non alignés), Islande, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan (au nom de l'OCI), Kirghizistan, Liban, Malaisie, Maldives, Norvège, Qatar, République arabe syrienne, Sri Lanka, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

^e Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bangladesh, Botswana, Brésil, Canada, Cuba, Djibouti (au nom de l'OCI), Égypte, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d') (au nom du Mouvement des pays non alignés), Iraq (au nom du Groupe des États arabes), Israël, Japon, Jordanie, Liban, Malaisie, Namibie, Nigéria, Qatar, de la République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Tunisie, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

^f Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahreïn, Botswana, Brésil, Cuba, Djibouti (au nom de l'OCI), Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d') (au nom du Mouvement des pays non alignés), Islande, Israël, Japon, Liban, Malaisie, Nicaragua, Norvège, Qatar, République arabe syrienne, Sri Lanka, Tunisie, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).

^g Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bangladesh, Brésil, Costa Rica, Cuba, Djibouti (au nom de l'OCI), Égypte, Équateur, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d') (au nom du Mouvement des pays non alignés), Islande, Israël, Japon, Liban, Malaisie, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, Sri Lanka, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

^h Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Cuba, Djibouti (au nom de l'OCI), Égypte, Équateur, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d') (au nom du Mouvement des pays non alignés), Islande, Israël, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Liban, Malaisie, Namibie, Nicaragua, Norvège, Qatar, République arabe syrienne, Sri Lanka, Tunisie, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).